

ON LES MATRAQUE, ON LES EXPULSE, ILS CONTINUENT

JOURNAL DU COMITE DE SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS IMMIGRES DE MONTPELLIER

Qu'on ne nous dise plus: l'immigration est arrêtée, la circulaire Gorse de l'été 73 a permis la régularisation des travailleurs immigrés en France. Car il n'est plus possible de cacher ce qu'ont révélé les luttes d'Avignon, de Montpellier, de Paris: le trafic de la main d'œuvre étrangère, par le canal de l'immigration saisonnière, avec la complicité des employeurs, de l'état, et des trafiquants des pays d'origine.

" Dans mon village, loin dans le Sud marocain, je vivais sur un petit terrain avec 4 oliviers et une vache. Pour nourrir ma femme et mes enfants, rien d'autre. Nous étions dans la misère.

Un jour, l'an dernier, un monsieur est venu chez moi et s'est mis à causer: " Tes amis en France, ils ont un appartement, une voiture, de l'argent. Si tu veux faire comme eux, signe ce contrat - c'est pour un an - et tu auras les papiers qu'il faut. Mais si tu veux que ça aille vite, donne-moi 1.500 F.

Je n'avais pas d'argent bien sûr. Mais le monsieur a insisté, il me proposait de me tirer de la misère, c'était à moi de choisir. Alors je lui ai demandé le temps de patienter. J'ai vendu ma vache et les oliviers. J'ai payé le monsieur et signé où il voulait (je ne sais pas lire le français). Ensuite, j'ai laissé ma famille et je suis parti. "

Mais en France, au bout de quelques semaines, le contrat est rompu - ou expire - Et l'on devine la suite. Plus d'existence légale, le travail au noir, forcés de se cacher pour vivre, dans la misère la plus totale.

A Avignon d'abord, à Montpellier, ils ont dit NON. Et ils se sont mis à lutter pour leurs droits: CARTE de TRAVAIL, CARTE de SEJOUR. Grève de la faim, délégations, manifestations...

Pour toute réponse: la répression, la matraque, l'expulsion. Qu'à cela ne tienne: toujours plus nombreux ils se rassemblent



Les C.R.S. au Temple Magelone.

**RASSEMBLEMENT NATIONAL DES TRAVAILLEURS IMMIGRES
COLLOQUE DE SOLIDARITE A L'IMMIGRATION**

MONTPELLIER 15 & 16 FEVRIER

Coll. Générique

pour exiger leur dû, Français, émigrés, notre tâche est claire : les soutenir dans leur combat pour la carte de travail, nous rassembler contre les expulsions et la répression qui les frappe.

■ LES EXPULSIONS, ÇA SUFFIT.

■ LA CARTE DE TRAVAIL, pour tous les travailleurs
immigrés sans papiers.

LE FIL DES EVENEMENTS

- Début décembre. Rassemblement des sans-papiers. D'abord 50, puis 200, ils demandent: carte de travail, carte de séjour. A l'issue d'une série de délégations, ils constituent un Comité de Soutien, et entament une grande campagne d'information.

- 25 décembre. Jeûne symbolique de 150 ouvriers marocains, avec l'appui des syndicats et partis de gauche, et la sympathie de la presse locale.

- 2 janvier. Les travailleurs, réunis à la faculté de théologie, adressent un ultimatum aux autorités.

- 5 janvier. 80 d'entre eux entament une grève de la faim au Centre Lacordaire, qui se poursuivra à compter du 8, au Temple Maguelone. Ils sont maintenant 120.

- 9 Janvier. A l'appel des syndicats, rassemblement devant la préfecture. Tous les grévistes sont présents. Le conseil général de l'Hérault vote une subvention de 20F par jour pour les sans-papiers. La préfecture propose, de manière plus ou moins nette, des contrats de 7 mois à partir de février: proposition unanimement rejetée.

- 10 janvier. Journée de "négociation". Les autorités, extrêmement pressantes, essayent d'obtenir accord qui, dans les faits n'offre aucune garantie d'aucune sorte. Parallèlement, la police prend position dans le quartier, fouille les passants, effectue des perquisitions, puis interdit l'accès au Temple, ou sont enfermés les 120 grévistes et autant de Français. La nuit passe.....

- 11 janvier. 6 heures du matin. La police donne l'assaut au Temple. Pendant une demi-heure, les travailleurs chantent, en attendant l'évacuation. Battus, humiliés, ils sont conduits à la caserne de C.R.S., pour "s'y déterminer en toute liberté".

Beaucoup auront des contrats de 7 mois, qu'ils rejeteront finalement en grande partie. 25 "touristes" sont expulsés. Parmi eux Driss et Mustapha....

Le pouvoir tente d'accréditer la thèse de la manipulation gauchiste.

Mais la riposte s'organise. 1000 personnes à la manifestation le soir même, et autant au gala de solidarité. Dans les jours qui suivent, 15 Français entament une grève de la faim, tandis que les travailleurs arabes appellent à la grève générale - 2 lycées débraient en solidarité. Abrogation de la circulaire Fontanet. La Main d'Oeuvre commence à délivrer des contrats d'un an et des promesses de carte de travail.

- 30 janvier. Intervention de la police à la Main d'Oeuvre. Raffles. Inculpation de Brahim. Guère de riposte. Mais les travailleurs sans-papiers préservent leur unité, envers et contre tous.

La préfecture attend le colloque avec anxiété....

POUR TOUS CONTACTS

Constans
Faculté de droit
Rue de l'Université
34000 MONTPELLIER
Allo tous les jours de 12 à 20H
sauf dimanche au 63 21 68.

POURQUOI UN RASSEMBLEMENT NATIONAL DES TRAVAILLEURS IMMIGRES ET UN COLLOQUE SUR L'IMMIGRATION ?

Depuis le début du mouvement des travailleurs sans papiers, la police a frappé à plusieurs reprises: expulsion de 120 grévistes de la faim du Temple de Maguelone, refoulement de "touristes" et de militants arabes, intervention à la main-d'œuvre contre 67 travailleurs immigrés, mesures d'intimidation contre les militants français, raffles en ville (200 immigrés dans la journée du samedi 1er février), inculpation de Mohamed Laarousi pour "séquestration"... Sans parvenir à briser la lutte. Par contre, d'autres mouvements naissent un peu partout en France. Le rassemblement et le colloque de Montpellier doivent signifier le passage de la lutte des sans papiers à un plan national et permettre de dégager des perspectives hexagonales de lutte pour les immigrés et le mouvement de soutien. La constitution d'une force nationale des travailleurs immigrés et d'une force nationale de solidarité avec ces travailleurs est une condition nécessaire pour la victoire de la lutte des travailleurs sans papiers en France.

Nous appelons toutes les personnes, tous les groupes, tous les mouvements de solidarité à œuvrer à la réussite de ce rassemblement, de ce colloque, et de la nuit de l'immigration qui auront lieu les 15 et 16 février à Montpellier.

- DEROULEMENT -

SAMEDI 15 * 10h. Accueil : Centre Lacordaire, rue des Augustins, près de l'Esplanade.

* 10h.30. Assemblée Générale de mise en place du colloque.

* 14h.30 1) Rassemblement des travailleurs immigrés.

2) Début du colloque : sont prévus 4 carrefours principaux :

- la lutte des immigrés (usine - sans papiers - racisme - logement).

- Comment se réalise l'unité des français et des immigrés (avec des travailleurs de Lip, des paysans du Larzac, le collectif chômage...)

- Les immigrés et les institutions (services sociaux, santé - avec le G.I.S. -, justice-police - avec le mouvement d'Action Judiciaire, le syndicat de la Magistrature, le Comité d'Action des Prisonniers -, l'école, l'alpha...)

- Pourquoi l'immigration

* 21h. Nuit de l'Immigration. Avec les troupes Al Assifa, du CADCAF, Saïdaoui chanteur arabe, Carlos Andréo. Des troupes théatrales françaises. François Béranger, le Temps des Cerises, festival du cinéma anti-raciste. Des chanteurs occitans, basques....

DIMANCHE 16 10 h. du matin : grande assemblée générale.

BRAHIM DOIT RESTER EN FRANCE

Mohamed Laarousi, Brahim comme on l'appelle est aujourd'hui inculpé de séquestration; acquitté ou condamné, il doit être expulsé. Des événements, seule est connue la version officielle. Nous avons, nous décidé de rendre l'affaire publique.

Le 31 janvier, le directeur de la main-d'œuvre téléphone à la commission régularisation du Comité de Soutien, et propose 40 contrats de travail pour le lendemain. Or, le lendemain matin, la police intervient contre les 60 travailleurs présents, les embarque au commissariat. Plusieurs seront expulsés, 3 officiellement mais sans doute davantage. Un d'entre eux a disparu. Quant à Brahim, matraqué, il est inculpé tout seul de "séquestration".

Nous affirmons qu'il n'y a jamais eu séquestration. Pourtant Brahim est aujourd'hui détenu à la maison d'arrêt, et l'arrêté d'expulsion qui le livrera à la police de Hassan II est pris.....

Nous ne devons pas permettre qu'un immigré, militant C.F.D.T., soit condamné et expulsé quand son seul crime est d'avoir été présent de manière constante aux côtés de ses frères en lutte. A travers cette mesure arbitraire, c'est toute l'immigration qui est visée....

LIBERTE POUR BRAHIM

BRAHIM DOIT RESTER EN FRANCE.

Coll. Générique

QUE PENSER DE L'ANNULATION
DE LA CIRCULAIRE FONTANET ?

Principalement, elle abolit la contrainte du contrat comme titre de travail et comme dépendance quasi esclavagiste de l'ouvrier au patron, (sous le régime de la circulaire Fontanet, licenciement ou rupture de contrat signifie en fait entrée dans la clandestinité). Ce système de contrat est déclaré illégal, ce qui amène la délivrance nécessaire de la carte de travail comme titre de travail.

Cette mesure est rétroactive, c'est-à-dire que la circulaire Fontanet est considérée comme n'ayant jamais existé. Nous devons donc demander réparation pour l'expulsion de ceux qui luttèrent pour l'abrogation de cette circulaire (notamment Driss et Mustapha à Montpellier) et pour les milliers de travailleurs qui, par l'effet de cette circulaire, (contrats cassés en particulier), se sont retrouvés sans papiers ou refoulés.

TOUT TRAVAILLEUR, EMBAUCHE AVEC UN CONTRAT DE UN AN DOIT DONC
DESORMAIS SE VOIR DELIVRER UNE CARTE DE TRAVAIL DE UN AN.

On voit dans les faits que les choses ne sont pas si simples.

I) Un certain nombre de sans-papiers de l'Hérault qui s'étaient vus attribuer par la main d'œuvre un certain nombre de contrats d'I an(en Lozère ,en particulier), avec promesse de carte de travail, ont eu leur contrat cassé par l'employeur au bout de quelques jours, et se sont donc retrouvés sans papiers. Dans les faits, et jusqu'à maintenant, malgré les promesses la délivrance de contrats d'un an est une persistance d'un système esclavagiste.

2) C'est dire que sous ses formes de 7 mois ou d'un an, le contrat de travail ne peut en aucun cas remplacer la carte de travail, seule garantie d'une certaine indépendance de l'ouvrier vis à vis de son employeur.

3) Nous sommes confrontés à une tentative de division de l'immigration :

- entre les " touristes " et les travailleurs introduits par l'O.N.I. (même ex-saïsonniers, ceux-ci peuvent prétendre à une certaine régularisation; les premiers sont condamnés à l'expulsion ou à la clandestinité)

- entre les anciens saisonniers venus avec des contrats dans l'Hérault, et ceux des autres départements, dont la Main-d'Oeuvre de Montpellier refuse de s'occuper.

- fondamentalement entre les travailleurs " réguliers ", et les travailleurs " saisonniers ", qui de fait, ne bénéficient pas des droits élémentaires du travailleur.

A ces tentatives de division, nous opposons l'unité de tous les sans-papiers, pour la régularisation de tous les immigrés de France.

4) L'objet de notre lutte, en définitive, n'est donc, ni le contrat d'esclavage qui ne résoud rien, ni la carte de travail de sept mois (nouvelle invention qui à terme produira des clandestins), mais la carte de travail dès l'embauche.

Ainsi, les luttes des travailleurs immigrés ont permis l'aboutissement du recours en conseil d'état et l'annulation de la circulaire Fontanet, valable pour tout travailleur introduit par l'O.N.I.. Mais cette annulation s'intègre dans une politique qui est en apparence celle de l'arrêt de l'immigration, mais reste en réalité une politique de création de main d'œuvre clandestine nécessaire à l'économie française, d'une " classe de sans-papiers ", l'arrêté de juillet 74 condamnant les clandestins (saisonniers en bout de contrat non renouvelé ou " touristes ") à rester clandestins, puisque non régularisables.

Supplément à Al Assifa n° I.